

# VERSION PUBLIQUE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ORDRE DU 23 mai 2019

Le Conseil de l'Ordre s'est réuni le jeudi 23 mai 2019 à 17 h 30, sous la présidence de Madame le Bâtonnier Hélène THIRION.

Maître Sarah DESBOIS assure le secrétariat.

### **Etaient présents :**

Maître Patricia ASTRUC  
Maître Sarah DEGRAND  
Maître Sarah DESBOIS  
Maître Nathalie FONTENEAU  
Maître Sylvie GEROSA-RAULIN  
Maître Frédéric GUERREAU  
Maître Magali HANKE  
Maître Patrick HEFTMAN  
Maître Vasco JERONIMO  
Maître Sandrine MARIÉS  
Maître Dominique NARDEUX  
Maître Komi NOMENYO  
Maître Antoine RENET  
Maître Laurent THIRION

### **Etaient absents excusés :**

Maître Cécile CORBEL  
Maître Mathias FERRE  
Madame le Bâtonnier Laurence IMBERT  
Maître Jilla SAOUDI

*14 membres présents votants sous réserve des heures d'arrivée et de départ  
Madame le Bâtonnier Hélène THIRION ayant une voix consultative*

### **1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ORDRE DU 11 avril 2019**

Le compte rendu du Conseil de l'Ordre du 14 avril 2019 est adopté à l'unanimité des membres votants présents à l'exception des absents au précédent Conseil de l'Ordre qui s'abstiennent.

### **2/ RAPPORT MORAL DU BATONNIER**

12 avril 2019 : une formation sur l'assistance éducative s'est déroulée animée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les Juges des Enfants en présence du

Barreau à la bibliothèque de l'Ordre. Les confrères étaient nombreux. L'expérience de ce type de formation sera renouvelée.

Parallèlement, Madame le Bâtonnier était représentée par Maître GUERREAU lors du comité de pilotage du PAD de Melun.

15 avril 2019 : Madame le Bâtonnier s'est rendue, accompagnée de Maîtres GUERREAU, DEGRAND et MARIES, en leur qualité de référents des commissions civile, voie d'exécution et famille, à la réunion avec les magistrats de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Chambres civile du Tribunal de Grande Instance de Melun. Il a notamment été question de la rédaction des bulletins de mise en état, de la rédaction des conclusions. Un courrier a été adressé en ce sens par le Bâtonnier à l'ensemble des confrères sur la fixation des audiences en fonction des effectifs des magistrats.

16 avril 2019 : une réunion avait lieu avec la Préfecture de Seine et Marne pour mener une réflexion sur la sécurité en cas d'attaque terroriste. Il est envisagé un rapprochement avec le Barreau de Meaux.

Une nouvelle réunion est prévue le 19 juin à laquelle il aura dû être réfléchi à l'organisation d'une permanence spécifique en cas d'attaque. Maître Komi NOMENYO se rendra à cette prochaine réunion.

18 avril 2019 : Madame le Bâtonnier s'est rendue à la réunion du comité de gestion du TGI de Melun. Les discussions concernaient l'absorption du TI par le TGI. Le changement ne sera pas très visible à Melun, dans la mesure où le TI est déjà installé au TGI. Les modifications porteront surtout sur les modifications en interne et concernent essentiellement le Greffe.

19 avril 2019 : Maître MARIES a représenté Madame le Bâtonnier lors d'une réunion du comité d'établissement, relative au plan de confinement. Il faudra réfléchir à une planification de tâches et à un planning en cas d'attaque. Une nouvelle réunion aura lieu prochainement.

*17h55 arrivées de Maîtres FONTENEAU et de Maître GEROSA*

24 avril 2019 : Madame le Bâtonnier s'est rendue à la réunion de la BIF. Les discussions ont essentiellement porté sur le problème des cartes professionnelles qui n'est toujours pas réglé. Un protocole doit être régularisé avec le Barreau de Paris pour le résoudre. Le problème d'encodage est toujours existant.

Lors de cette réunion, se sont présentées les deux candidats à la Présidence de la Conférence des Bâtonniers. L'élection est prévue le 28 juin 2019 pour une entrée en fonction au mois de janvier 2020.

06 mai 2019 : Madame le Bâtonnier a rencontré Madame le Bâtonnier de Meaux et le responsable d'accès au droit pénitentiaire sur le 77, afin d'évoquer les difficultés actuelles existantes dans ce cadre. Il est constaté que sur le secteur de Melun, les avocats interviennent peu ; Il est également constaté qu'il n'existe pas de droit de suite lors de ces permanences. Il a donc été décidé de modifier le contenu des conventions existantes afin notamment de permettre le droit de suite de façon à encourager ces permanences.

Il a également été envisagé la possibilité de donner des conseils en matière d'application des peines, ce qui n'est actuellement pas possible.

Il est actuellement prévu deux demi-journées de permanence mensuelle.

Madame le Bâtonnier demande à la commission pénale d'examiner la convention afin de la modifier pour remédier à cette situation.

07 mai 2019 : Maître Cécile CORBEL rencontrait les Editions LAMY qui doivent proposer un partenariat particulier pour les membres du Barreau.

13 mai 2019 : Madame le Bâtonnier a participé à une réunion organisée avec les Présidents des juridictions et l'ensemble des Bâtonniers du ressort de la Cour d'Appel de Paris. Il s'agissait d'échanger sur l'organisation judiciaire. La prochaine réunion aura lieu le 06 juin à la Cour de Cassation avec tous les représentants des parquets, Bâtonniers et Présidents de juridiction.

14 mai 2019 : Maître DEGRAND a représenté Madame le Bâtonnier lors de l'AG de l'APESA.

20 mai 2019 : présentation du portail PORTALIS.

21 mai 2019 : le conseil d'administration de la CARPA s'est réuni.

22 mai 2019 : Maître DESBOIS a représenté Madame le Bâtonnier lors de la réunion du groupe de travail de la Cour d'Appel de Paris. Il a été évoqué la possibilité, pour certains contentieux, de permettre aux parties d'échanger avec les magistrats dans le cadre d'une audience des plaidoiries destinée à éclaircir certains points. Madame AGOSTINI a suggéré la mise en place de visioconférence universelles pour faciliter les échanges avec les justiciables devant toutes les juridictions.

Madame le Bâtonnier s'est rendue à la BIF. Chaque commission régionale a désigné un représentant pour la réunion du 6 juin 2019. Les barreaux doivent réfléchir à des propositions concernant l'organisation à venir dans le cadre de la réforme de la justice et des transferts de compétences des juridictions (spécialité des juridictions).

Le Bâtonnier MAUREL a présenté la caisse de retraite des avocats, une réforme étant envisagée par le gouvernement actuel. La fusion de la caisse de retraite des avocats est défavorable à la profession. Il a aussi été évoqué la réforme de l'AJ.

*18h30 : arrivée de Maître NARDEUX*

### **3/ AFFAIRES COURANTES**

#### **Budget de l'Ordre :**

L'expert-comptable remis les comptes de l'Ordre. Les placements ne sont plus aussi fructueux que les années précédentes.

L'ordre doit assurer son fonctionnement au moyen des cotisations. Leur règlement est donc essentiel.

Le budget de l'Ordre est mis au vote.

**12 pour, 1 abstention**

**Point sur les cotisations impayées :**

Des relances ont été effectuées par Madame le Bâtonnier depuis le mois de février 2019.

Un certain nombre de confrères ont réglé leur arriéré.

Cependant, certains confrères ne sont pas à jour de leur cotisation depuis plusieurs années.

Au 17 avril 2019, le montant des impayés s'élevait à la somme de 36.615 €.

Au 23 mai 2019, après relance des confrères, le montant a baissé à 21.915 €.

Ce montant correspondant aux cotisations dues au 31 décembre 2018.

Deux confrères sont concernés par des arriérés importants, dont les impayés s'étalent sur plusieurs années.

Les cotisations relatives au Timbre BRA sont équivalentes aux années précédentes. La fin du timbre papier est prévue pour septembre 2019.

Il est soumis au vote du conseil : la question de l'augmentation des montants des cotisations ordinaires.

Le conseil vote contre à l'UNANIMITE.

Il est rappelé que le timbre BRA est considéré comme une cotisation ordinaire et qu'elle doit être réglée par les confrères.

La fin du timbre papier est prévue pour septembre 2019.

Concernant la cotisation du GIE BRA, le conseil vote contre à l'UNANIMITE.

### **Position du Barreau de Melun sur la mise en place de la visio-conférence dans le cadre des audiences d'éloignement au Tribunal Administratif- Rapport de Maître Patricia ASTRUC**

La commission se réunit le 07 juin 2019. Ce point est donc renvoyé au prochain conseil.

### **Point sur la SELARL DUO LEGAL NOTAIRES & ENTREPRISES.**

La procédure d'appel est en cours. La déclaration d'appel a été reçue.

Il est décidé que Maître Frédéric GUERREAU assurera la représentation de l'Ordre au niveau procédural.

Il sera donc demandé au secrétariat de l'Ordre de transmettre à Maître Frédéric GUERREAU l'ensemble des actes de procédure que l'Ordre pourrait recevoir.

Maîtres Frédéric GUERREAU, Magali HANKE et Dominique NARDEUX sont désignés pour suivre la procédure d'appel.

Ce dossier est renvoyé en septembre pour faire le point.

**Rétrocession collaborateurs : *renvoi***

**Charte pénale : *renvoi***

*19h05 Maître FONTENEAU sort.*

*19h06 Maître FONTENEAU rentre.*

*19h10 arrivée de Maître GUERREAU*

*19h15 arrivée de Maître HEFTMAN*

#### **4/ RAPPORTS :**

**Madame le Bâtonnier IMBERT :** ouverture d'un Cabinet secondaire de Me DESBOIS

*Maître DESBOIS se désiste de sa demande. Le conseil en prend acte.*

**Me Frédéric GUERREAU :** transfert de bureau secondaire de Me Nathalie REITER (Barreau de Paris) : *renvoi*

**Me Magali HANKE :** exercice illégal de la profession d'avocat : SARL les Infostratèges – la Suit Factory

Maître HANKE indique que l'étude des éléments portés à sa connaissance l'amène à considérer qu'il ne s'agit pas d'un exercice illégal de la profession concernant la SARL Les Infostratèges car il n'y a pas de consultation juridique.

*19h40 départs de Mes HANKE, DEGRAND et MARIES*

**Me Frédéric GUERREAU :** statuts de l'AARPI Inter Barreaux GP AVOCATS / SELARL KSENTINE

L'ordre n'est pas compétent pour se prononcer.

**Me Frédéric GUERREAU :** changement de locaux de Maître Nadia LAOUEDJ

Maître GUERREAU est entendu en son rapport favorable.

Ce point est mis au vote et adopté à l'UNANIMITE.

**Me Vasco JERONIMO** : changement de locaux de Maître Komi NOMENYO

Maître JERONIMO est entendu en son rapport favorable.

Ce point est mis au vote et adopté à l'UNANIMITE.

**Me Frédéric GUERREAU** : statuts de l'AARPI Inter Barreaux GP  
AVOCATS/SELARL KSENTINE

*renvoi*

**Me Antoine RENET** : point sur le système informatique de l'Ordre

*renvoi*

## **5/ DESIGNATION RAPPORTEUR :**

**Demande d'inscription de Madame Maya BOUCHOUCHA (SCP MALPEL) :**  
Maître Frédéric GUERREAU.

**Demande d'inscription de Me Christelle HUBBEL (Barreau de l'Essonne) :**  
Maître Komi NOMENYO.

**Demande d'ouverture d'un bureau secondaire de Me Valérie SEDALLIAN  
(Barreau de Paris) :** Maître Frédéric GUERREAU

**Adoption du protocole 91 :** Mes ASTRUC et DESBOIS

## **6/ QUESTIONS DIVERSES :**

**Voyage à Beaune :** les inscriptions vont être ouvertes.

**Organisation d'un colloque dans le cadre de l'IFCB de Seine et Marne le 13 septembre 2019 sur la procédure participative.** Madame le Bâtonnier Hélène MOUTARDIER et le Président du Tribunal de Grande Instance de Bobigny interviendront à ce titre.

**Dîner annuel de l'Ordre :** il apparaît, au regard des finances du Barreau qu'il est préférable d'organiser au mois de juin 2019 un cocktail plutôt qu'un dîner.

Un dîner sera éventuellement organisé au mois de décembre 2019 en fonction du règlement des cotisations par les confrères.

**Demande de soutien de la FARAPEJ :** rejet à l'UNANIMITE

**Demande de subvention de l'OIP** : Compte-tenu des finances de l'Ordre, la demande est rejetée. 9 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS. La demande est rejetée.

**Demande de soutien de l'ANAFE** : Compte-tenu des finances de l'Ordre, la demande est rejetée à l'UNANIMITE.

**Adhésion à l'APESA Seine et Marne** : *renvoi*

La séance est levée à 20h20.

**Maître Sarah DESBOIS**  
Secrétaire